



### Programme des Nations Unies pour l'environnement



UNEP/MCSD/BUR/1/5 21 février 1997

Original: FRANÇAIS

#### PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Première réunion du Bureau de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)

Athènes, 20-21 février 1997

# RAPPORT DE LA PREMIERE REUNION DU BUREAU DE LA COMMISSION MEDITERRANEENNE DU DEVELOPPEMENT DURABLE (CMDD)

۷

#### Introduction

- 1. Lors de sa première réunion (Rabat, 16-18 décembre 1996), la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) a créé un Bureau composé de huit membres, présidé par S.E. M. Nourdine Benomar Alami, Ministre de l'environnement du Maroc. La Commission a également décidé de convoquer la première réunion du Bureau en février 1997 afin d'examiner les progrès accomplis et de fournir une orientation aux divers groupes de travail thématiques.
- 2. La première réunion du Bureau s'est tenue dans les locaux du PAM, à Athènes, Grèce, les 20 et 21 février 1997.
- 3. Tous les membres du Bureau, accompagnés pour certains par des conseillers, ont participé à la réunion. La liste des participants figurent en annexe I du présent document.

#### Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion

- 4. La réunion a été ouverte par S.E. M. Nourdine Benomar Alami, Ministre marocain de l'environnement, qui a souhaité la bienvenue aux participants et souligné que deux grands points étaient prioritaires pour cette réunion, à savoir les rapports préliminaires des deux gestionnaires de tâches et le règlement intérieur de la Commission.
- 5. Le Coordonnateur, M. L. Chabason, a souhaité la bienvenue aux participants au nom de l'Unité de coordination. Il a retracé brièvement les développements intervenus depuis la dernière réunion de la Commission.

#### Point 2 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour

6. La réunion a adopté son ordre du jour provisoire figurant sous la cote UNEP/MCSD/BUR/1/1.

#### Point 3 de l'ordre du jour: Règlement intérieur

7. La réunion a noté que le règlement intérieur adopté pour les réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et à ses Protocoles (UNEP(OCA)/MED IG.43/6, annexe XI), telle que modifiée par la Huitième réunion ordinaire, s'appliquerait mutatis mutandis à ses délibérations.

#### Point 4 de l'ordre du jour: Rapport d'activité du Secrétariat et débat général

8. Le Secrétaire de la réunion M. A. Hoballah a présenté un rapport oral concernant les activités entreprises depuis la réunion de Rabat et qui ont comporté principalement: la finalisation du rapport de la première réunion de la CMDD, la très large diffusion de ce rapport ainsi que la préparation des documents soumis à la présente réunion, avec tous les contacts que cette préparation a impliqués. Il a été relevé que la réunion de Rabat avait constitué un succès, et ce en grande partie grâce au dynamisme des autorités marocaines. Cependant, bien des questions fondamentales restaient en suspens, à savoir notamment: le rôle d'animateur et de catalyseur du Secrétariat, les méthodes de travail des groupes thématiques et leurs relations avec les Centres d'activités régionales (CAR) d'appui, le complément de fonds nécessaire ainsi que la coordination effective entre la CMDD, la CDD/ONU et les CDD nationales.

## <u>Point 5 de l'ordre du jour:</u> <u>Examen des groupes de travail thématiques - Organisation des travaux - Participation</u>

Après un bref rappel par le Secrétariat des décisions prises à la réunion de Rabat concernant les groupes de travail thématiques ainsi que les produits attendus de leurs travaux, les gestionnaires de tâches ont présenté leurs activités respectives comme suit:

- a. Rapport préliminaire sur "La gestion de la demande en eau"
- 9. Le gestionnaire de tâches pour ce groupe, M. M. Ennabli, a présenté le rapport UNEP/MCSD/BUR/1/CRP/1 en insistant sur le fait que, en raison du court délai imparti, la consultation au sein du groupe avait été restreinte. Ainsi, ce rapport était-il principalement basé sur les travaux du Plan Bleu et sur l'analyse personnelle du gestionnaire de tâches. Ce dernier a fait valoir que l'objet central du travail portait sur la gestion de la demande et non sur celle de l'eau.
- 10. Tous les membres qui ont alors pris la parole ont tenu à féliciter le gestionnaire pour la valeur de son travail et l'assurer de leur soutien. Les remarques qu'ils ont formulées avaient trait aux points suivants:
  - accorder une plus grande attention à la question fondamentale des diverses pressions (démographiques, touristiques, agricoles, etc.);
  - prendre en compte les différentes catégories de demande en eau;
  - mettre au point des indicateurs de performance, incluant le suivi et l'évaluation, qui constitueraient un outil efficace;
  - tenir compte des expériences nationales en cours, notamment l'utilisation des eaux usées à des activités qui peuvent se satisfaire d'une eau de moindre qualité;
  - attribuer un rôle primordial à la sensibilisation préalable et suivie du public, ce qui pourrait permettre, sur cette question, d'établir sans délai une coopération avec le groupe de travail qui en est spécialement chargé;

- profiter de toutes les occasions pour faire connaître les activités de la CMDD sur ce thème, et notamment lors du prochain Forum mondial de l'eau qui se tiendra à Marrakech, du 20 au 25 mars 1997;
- mettre l'accent sur les régions qui connaissent des problèmes majeurs, notamment de pénurie effective ou potentielle;
- actualiser les données, et se référer dorénavant explicitement aux nouveaux Etats de la région (Bosnie-Herzégovine, Croatie, Slovénie);
- veiller à l'interprétation et à l'adaptation des normes internationales en fonction du contexte auquel elles s'appliquent;
- considérer que personne n'est à l'abri de conflits d'utilisation, voire de pénurie, au Nord comme au Sud: la gestion de la demande (quantité et qualité) doit rester une préoccupation permanente en tenant compte de toutes les pressions et de leurs perspectives d'évolution.
- b. Rapport préliminaire sur "La gestion durable des régions côtières"
- 11. La gestionnaire de tâches de ce groupe de travail thématique, Mme B. Layachi, a présenté les activités entreprises pour l'élaboration de ce rapport préliminaire qui n'avait pu être finalisé avant la réunion, faute d'une concertation effective et en temps voulu entre tous les membres du groupe et le CAR d'appui sur le contenu du dit rapport. Dans sa présentation, la gestionnaire a rappelé la complexité du thème, due notamment à la multiplicité des acteurs, aux conflits d'intérêts et à la fragilité du milieu. Elle a constaté que les différents pays de la région en étaient dans ce domaine à un stade très différent d'avancement. Elle a mis l'accent sur les points suivants:
  - obtenir une meilleure répartition de l'espace entre les différents utilisateurs et acteurs;
  - veiller à la relation entre l'arrière-pays et le littoral;
  - rendre certaines activités (tourisme, etc.) plus respectueuses de l'environnement;
  - développer les outils méthodologiques de planification et de contrôle (observatoires, études d'impact, suivi, évaluation) avec les indicateurs pertinents;
  - élaborer les instruments législatifs et réglementaires nécessaires;
  - mener des actions de sensibilisation en vue de forger une vision commune.
- 12. S'agissant de la méthode de travail, un certain nombre des membres du groupe s'étaient réunis le 18 décembre 1996, juste après la première réunion de la CMDD, et avaient établi un plan de travail prévoyant la désignation d'un expert et la tenue consécutive de deux autres réunions. A cet effet, des mandats avaient été préparés, tant pour l'expert que pour le groupe de travail, mais ils nécessitaient encore une consultation avec tous les membres du groupe avant la prise de décision finale. Mme Layachi a noté qu'il convenait d'améliorer les rapports de travail entre les gestionnaires de tâches, les membres du groupe, les CAR d'appui et l'Unité de coordination.

- 13. Dans un souci d'efficacité, a-t-elle souligné, tout membre du groupe devait se considérer comme un catalyseur et susciter des réactions de ses partenaires nationaux et locaux bien au fait du thème étudié.
- 14. Tous les membres qui ont alors pris la parole ont félicité Mme Layachi pour la pertinence de sa présentation. Ils ont formulé les remarques suivantes à propos des principaux points qu'elle avait abordés:
  - la notion de durabilité est fondamentale dans le contexte des activités de ce groupe;
  - il convient d'exploiter au mieux la très large documentation disponible sur ce thème et de tenir compte des diverses expériences passées et en cours;
  - il serait utile de lancer un certain nombre de projets de démonstration, selon des critères qui seraient déterminés par le groupe de travail; ces projets reposeraient sur la coopération de tous les intéressés en vue d'en tirer des enseignements judicieux et pratiques;
  - il faut avancer des propositions de mesures urgentes (conservatoires ou intérimaires) pour les zones dégradées et de mesures préventives à moyen et long terme pour les zones encore relativement préservées;
  - les mandats soumis pour l'expert et le groupe de travail, mais non encore examinés de concert, devraient prendre en compte les points ci-dessus.

#### Point 6 de l'ordre du jour: Règlement intérieur de la CMDD

- 15. M. E. Raftopoulos, conseiller juridique du PAM, a présenté le document UNEP/MCSD/BUR/1/4 "Règlement intérieur de la CMDD Avant-projet". Il a souligné que le règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes, le règlement intérieur de l'ECOSOC et le mandat de la CMDD étaient les principaux documents ayant servi à l'élaboration du présent règlement intérieur.
  - Il a fourni des renseignements à propos de plusieurs des projets d'articles figurant dans le document dont la réunion était saisie.
- 16. Un débat prolongé est alors intervenu, au cours duquel plusieurs membres ont souligné qu'il ne fallait pas systématiquement se référer, voire s'en tenir, aux règlements intérieurs similaires, mais prendre surtout en compte la spécificité méditerranéenne et le caractère novateur de la Commission, en se ménageant la souplesse nécessaire.
- 17. La discussion a notamment porté sur les points suivants:
  - considérant le statut de la CMDD, il n'était pas nécessaire de se référer au Directeur exécutif du PNUE, le Coordonnateur du PAM pouvant s'acquitter des fonctions requises;

- étant donné que les réunions ordinaires de la CMDD étaient fixées par les Parties contractantes lors de leurs réunions, conformément aux dispositions du mandat de la Commission, cette dernière pouvait décider de la tenue d'une réunion extraordinaire sur demande de la moitié au moins de ses membres, dans le respect des engagement budgétaires des Parties contractantes, étant entendu que des ressources complémentaires seraient à rechercher auprès d'autres partenaires;
- la Commission n'étant pas une instance de décision et de négociation, les membres du Bureau n'ont pas jugé nécessaire de retenir la procédure d'accréditation et ont estimé que l'on pouvait se contenter d'une simple procédure de désignation des représentants et de leurs conseillers dont les noms seraient communiqués au Secrétariat avant la séance d'ouverture.
- alors que les langues de travail du Bureau sont l'anglais et le français, il serait souhaitable, si les moyens le permettent, que, pour les réunions plénières de la Commission, les quatre langues officielles soient prises en compte.
- 18. Compte tenu des points ci-dessus, le projet de règlement intérieur a été révisé et sera soumis à l'attention de la prochaine réunion de la CMDD avant de le transmettre à la réunion des Parties contractantes pour adoption.

## Point 7 de l'ordre du jour: Projet de rapport de la CMDD à la CDD/ONU et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale

19. M. L. Chabason a présenté le document UNEP/MCSD/BUR/1/3 "La Commission méditerranéenne du développement durable - Un outil pour une stratégie méditerranéenne et un pont régional entre les niveaux mondial et national".

Il a également apporté des précisions sur la prochaine réunion de la CDD/ONU (New York, avril 1997) et sur la session extraordinaire de l'Assemblée générale (New York, juin 1997) en insistant sur l'importance qu'il y avait pour la CMDD à prendre part à ces deux instances chargées de procéder au bilan de l'après-Rio et d'identifier les perspectives d'évolution de la CDD/ONU.

20. A cet égard, plusieurs membres ont indiqué qu'il serait utile d'engager une demande d'accréditation auprès de l'Organisation concernée pour que la Commission soit pleinement reconnue. Pour un meilleur impact lors de la cinquième session, il serait également important de pouvoir intervenir lors de la période de session ministérielle. Le rapport soumis à la présente réunion devait être revu et présenté de façon plus attrayante en vue d'une plus large diffusion, en centrant sur les points forts de la CMDD et de son programme de travail, et en évitant de se poser en modèle.

#### Point 8 de l'ordre du jour: Ordre du jour provisoire de la deuxième réunion de la CMDD

21. La réunion a approuvé l'ordre du jour provisoire de la deuxième réunion de la CMDD qui doit se tenir à Palma de Majorque, Espagne, du 6 au 8 mai 1997, tel qu'il figure à l'annexe II au présent document.

Point 9 de l'ordre du jour: Ordre du jour provisoire, dates et lieu de la deuxième réunion du Bureau de la CMDD

22. Le Bureau a décidé de tenir sa deuxième réunion en septembre 1997, si possible, à Bruxelles, ce qui répondrait au souhait du Président du Bureau de la Commission d'avoir, en sa qualité conjointe de Président du Bureau des Parties contractantes, et avec le Coordonnateur du PAM, des consultations avec l'Union européenne. Les dates précises de la réunion seront convenues en consultation entre l'Union européenne et le Secrétariat. La réunion a demandé au Secrétariat d'établir un projet d'ordre du jour pour cette réunion.

#### Point 10 de l'ordre du jour: Questions diverses

23. Deux questions ont été soulevées par le Coordonnateur.

En premier lieu, il a souligné que, étant donné que le budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999 était en cours de préparation, le Secrétariat souhaitait vivement connaître les prévisions de besoins financiers concernant la Commission à l'occasion de sa deuxième réunion au plus tard (Palma de Majorque, 6-8 mai 1997).

En deuxième lieu, il a informé le Bureau qu'il avait noué des contacts avec certains pays sur la possibilité d'accueillir deux réunions de la Commission en 1998.

#### Point 11 de l'ordre du jour: Adoption du rapport de la réunion

24. La réunion a adopté son rapport à l'unanimité, le vendredi 21 février 1997.

#### Point 12 de l'ordre du jour: Clôture de la réunion

25. Après l'échange habituel de civilités, le Président a prononcé la clôture de la réunion le vendredi 21 février 1997 à 12 heures.

#### ANNEXE I

#### LIST OF PARTICIPANTS LISTE DES PARTICIPANTS

#### **ANNEXE** I

## LIST OF PARTICIPANTS LISTE DES PARTICIPANTS

MOROCCO MAROC

#### President

S.E. M. Nourdine Benomar Alami Ministre de l'environnement Ministère de l'environnement 36 avenue des Héros Rabat Maroc

Tel: 212 7 770885/777681

Fax: 212 7 777697

ASSOCIATION DES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA MEDITERRANEE (ASCAME)

#### Vice-President

Ms. Maria de Balle Secrétaire de la Commission d'Environnement de l'ASCAME Barcelona Chamber of Commerce Avenue Diagonal 452-454 08006 Barcelona Spain

Tel: 34 3 4169300 Fax: 34 3 4169301

CENTRE DES REGIONS EUROMEDITERRANEENNES POUR L'ENVIRONNEMENT (C.R.E.E)

#### Vice-President

Mme Christina Daoussi
Directrice Générale du C.R.E.E.
Cabinet du Ministre grec de l'Interieur,
de l'Administration et
de la Décentrelisation
Stadiou 27 et Dragatsaniou 2
101 83 Athènes
Grèce

Tel: (30) 1 3242 190 Fax: (30) 1 3239 120 UNEP/MCSD/BUR/1/5 Annexe I page 2

## EUROPEAN UNION UNION EUROPEENNE

CROATIA CROATIE

EGYPT EGYPTE

#### Vice-President

Mr. Fernand Thurmes
Directeur, Affaires générales et internationales
Direction Générale XI.B,
(Envionnement)
Sécurite nucléaire et protection civile)
Commission Européenne
200 rue de la Loi
1049 Bruxelles

Tel: 32 2 2969147,2969509

Fax: 32 2 2994123 Tix: COMEU B 21877

#### Vice-President

Belgique

Mr Matija Frankovic
Head of Department
State Directorate of Environment
Ulica Grada Vukovara 78
HR 10000 Zagreb
Croatia

Tel: 385 1 6118970 Fax: 385 1 6118970

Eml: mfrankov@duzo.tel.hr

#### Vice-President

Mr. Abdulghafar Aldieb
Director of Environment and
Sustainable Development
Department
Ministry of Foreign Affairs
Corniche El Nile Street
Maspero, Cairo
Egypt

Tel: 202 5747847, 3037440 Fax: 202 574 7839, 202 5749808

202 3037440

TUNISIA TUNISIE Vice-President

M. Mohamed Ennabli

Directeur Général de l'Institut National de Recherche Scientifique et Technique B.P. 95 2050 Hammam-Lif

Tunis Tunisie

Tel: 216 1 430917, 430215

Fax: 216 1 430934

**ECOMEDITERRANEA** 

Rapporteur

Mr.Rafael Madueño

President EcoMediterrania Gran Via de les Corts Catalanes 643, 3er 08010 Barcelona Spain

Tel: 34 3 4125599 Fax: 34 3 4124622

Emi: ecomed@pangea.org

**ADVISERS-COUNSELLERS** 

MOROCCO MAROC S.E. M. Noureddine Sefiani

Ambassadeur du Maroc à Athènes 14 Rue Mousson Paleo Psychico 154 52 Athènes Grèce

Tel: 30 1 6744209/10 Fax: 30 1 6749480

UNEP/MCSD/BUR/1/5 Annexe I page 4

Ms. Bani Layachi

Directeur de l'observation, des études et de la coordination Ministère de l'Environnement 36 Avenue Al Abtal - Agdal Rabat Maroc

Tel. No.

(212) (7) 772671, 772640

Fax No.

(212) (7) 777697

#### Mr. Tahar Tahry

Chef de Cabinet du M.le Ministre Ministère de l'Environnement 36 Avenue des Héros Rabat Maroc

Tel. No.

(212) (7) 772726, 770885

Fax No.

(212) (7) 777681, 777685

CENTRE DES REGIONS EUROMEDITERRANEENNES POUR L'ENVIRONNEMENT (C.R.E.E)

#### M. Laurent Pradalié

Secrétaire Géneral C.R.E.E. Directeur de l'Environnement Région Languedoc-Roussillon 201 Avenue de la Pompignane 34064 Montpellier France

Tel:

33 4 67228000

Fax:

33 4 67229405

#### Mme Frédérique Negre

Secrétaire Général de l'Agence Méditerranéenne de l'Environnement (A.M.E.) Région Languedoc-Roussillon 34064 Montpellier France

Tel:

33 4 67228000

Fax:

33 4 67229405

#### M. Anestis Parassis

Conseiller auprès du Directeur Général du C.R.E.E. Stadiou 27 et Dragatsaniou 2 101 83 Athènes Grèce

Tel: (30) 1 3242 190 Fax: (30) 1 3239 120

#### Mme Efi Baka

Collaborateur scientifique du C.R.E.E. Cabinet du Ministre grec de l'Intérieur, de l'Administration et de la Décentrelisation Stadiou 27 et Dragatsaniou 2 101 83 Athènes Grèce

Tel: (30) 1 3242 190 Fax: (30) 1 3239 120

## EUROPEAN UNION UNION EUROPEENNE

#### M. Tanino Dicorrado

Administrateur Principal
Direction Affaires Générales et
Internationales
Direction Générale XI.B
(Environnement)
Sécurité Nucléaire et
Protection Civile DG IX A.5
Commission Européenne
200 rue de la Loi
1049 Bruxelles
Belgique

Tel: 32 2 2969147, 2969509

Fax: 32 2 2994123 Tlx: COMEU B 21877

# COORDINATING UNIT FOR THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN (UNEP/MAP) UNITE DE COORDINATION DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE (PNUE/PAM)

Mr. Lucien Chabason Coordinator

Mr Gabriel Gabrielides Senior Programme Officer

**Mr. Ibrahim Dharat**Senior Programme Officer

Mr. George Kamizoulis WHO Senior Scientist

Mr. Francesco Saverio Civili First Officer-Marine Scientist

**Mr. Evangelos Raftopoulos**Professor of International Law
MAP Legal Advisor

Coordinating Unit for the Mediterranean Action Plan P. O. Box 18019 48, Vassileos Konstantinou Ave. 116 10 Athens Greece

Tel: 30 1 7253190-5 Fax: 30 1 7253196-7

Tlx: 222564 - 222611 MEDU GR Eml: unepmedu@compulink.gr

- MAGE

## REGIONAL ACTIVITY CENTRES OF THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN CENTRES D'ACTIVITES REGIONALES DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR THE BLUE PLAN (BP/RAC)

Mr. Arab Hoballah
Deputy Director
Regional Activity Centre for
the Blue Plan
15, Rue Beethoven
Sophia Antipolis
06560 Valbonne
France

Tel: 33 4 93653959, 93654402

Fax: 33 4 93653528

Eml: planbleu@planbleu.com

REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR THE PRIORITY ACTIONS PROGRAMME (PAP/RAC) Mr. Ivica Trumbic
Deputy Director
Regional Activity Centre for
the Priority Actions Programme
11, Kraj Sv. Ivana, PO Box 74

21000 Split Croatia

Tel: 385 21 591171/343 499

Fax: 385 21 361677

Eml: ivica.trumbic@ppa.tel.hr

#### ANNEXE II

## ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA DEUXIEME REUNION DE LA COMMISSION MEDITERRANEENNE DU DEVELOPPEMENT DURABLE (CMDD)

(Palma de Majorca, Espagne, 6-8 mai 1997)





### Programme des Nations Unies pour l'environnement



UNEP(OCA)/MED WG.124/1 18 février 1997

> FRANCAIS Original: ANGLAIS

#### PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Deuxième réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)

Palma de Majorca, Espagne, 6-8 mai 1997

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

#### ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

- 1. Ouverture de la réunion
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Règlement intérieur
- 4. Rapport d'activité du Secrétariat
- 5. Rapports des gestionnaires de tâches sur l'état d'avancement des activités à court terme
- 6. Rapports des gestionnaires de tâches sur l'état d'avancement des activités à moyen terme
- 7. Examen de la composition des groupes de travail
- 8. Examen du projet de règlement intérieur de la CMDD
- 9. Ordre du jour provisoire, dates et lieu de la troisième réunion de la CMDD
- 10. Questions diverses
- 11. Adoption du rapport de la réunion
- 12. Clôture de la réunion